

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL SESSION 2011

Les épreuves écrites des baccalauréats professionnels débiteront le 20 juin 2011 et se dérouleront suivant le calendrier propre à chaque spécialité.

Les instructions générales font l'objet d'un manuel spécifique, le présent document donne des renseignements techniques et particuliers relatifs aux baccalauréats professionnels.

1 – CENTRES D'EXAMEN

Se référer au tableau « répartition des spécialités par centre d'écrit ».

2 – ORGANISATION DE CERTAINES EPREUVES

a) Epreuves facultatives :

Les épreuves orales facultatives de langues se dérouleront les **26 et 27 mai 2011** (cf. centres épreuves facultatives de langues vivantes).

L'épreuve facultative d'Hygiène, Prévention et Secourisme se déroulera dans les centres d'écrit le **22 juin 2011 de 15h00 à 17h00**.

L'épreuve facultative de Prise Rapide de la Parole se déroulera, pour les spécialités secrétariat et comptabilité, dans les centres d'écrit, le **22 juin de 16h à 17h** (cf. centres d'épreuve facultative de prise rapide de la parole).

b) Travaux pratiques de sciences physiques :

Ils se dérouleront du **23 mai au 7 juin 2011** pour les seules spécialités industrielles.

c) Epreuve E2 orale et épreuve professionnelle (E3) :

Le chef de centre doit convoquer un ou plusieurs professionnels.

L'épreuve E2 orale (secteur tertiaire) concerne l'ensemble des candidats (sauf pour le baccalauréat professionnel commerce) et se déroule en général dans l'établissement d'origine des candidats.

L'épreuve professionnelle E3 sous forme ponctuelle (candidats individuels et issus des établissements privés hors contrat) se déroule dans un ou plusieurs centres par spécialité, qui peuvent être différents des centres d'écrit.

Il convient en outre de rappeler ici les dispositions réglementaires relatives aux documents destinés à permettre de vérifier la conformité à la réglementation des périodes de formation en entreprise (attestation précisant la durée des périodes et la nature des

entreprises d'accueil). En effet, « si cette conformité n'est pas constatée, l'épreuve E3 ne peut donner lieu à notation et le diplôme ne peut être délivré ».

Ainsi le jury (pour les candidats soumis au contrôle en cours de formation) et les examinateurs (pour les autres candidats) devront procéder à un examen précis de cette partie « P.F.E. » des dossiers avant de refuser de noter un candidat (pour la saisie internet, saisir : NV) qui se verrait de ce fait même éliminé. Ce contrôle devra être mentionné en observation par le jury ou sur le bordereau de notation de l'examineur.

d) Epreuve d'éducation artistique :

Cette épreuve **obligatoire**, qui se présente sous la forme ponctuelle pour les candidats individuels et les candidats issus des établissements privés hors contrat, se déroulera dans les centres d'écrits le **21 juin de 14h00 à 17h00**.

e) Oral de contrôle :

A compter de cette session 2009 est mis en place un oral de contrôle destiné aux candidats ayant obtenu entre 8 et 9,99 au premier groupe et au moins 10 à l'épreuve pratique. Elle se déroulera le 7 juillet à partir de 8 h.

3 – PAPETERIE

Les candidats composent sur des copies et du papier millimétré modèle E.N. et sur la papeterie spéciale préconisée par l'Académie conceptrice du sujet. Ce matériel est fourni par mes services et livré par l'Imprimerie BERGER-LEVRAULT, ainsi que les ramettes de papiers brouillon, les P.V. et les enveloppes de salles.

La matière d'œuvre nécessaire est donnée par l'Académie pilote du sujet et transmise par mes soins aux centres ainsi que la liste du matériel nécessaire aux candidats.

Les étiquettes de table éditées par informatique seront apposées sur chaque table de composition des candidats.

4 – CENTRES D'EPREUVES

Les enveloppes pré-payées fournies par le Rectorat seront utilisées pour tous ces envois.

1) Transmission aux centres de délibérations :

Pour la session 2011, **les centres de délibérations du 1^{er} et 2^{ème} groupe seront également centres de correction des épreuves générales** afin de faciliter le circuit des copies.

a) Les copies seront systématiquement **anonymées par les centres d'épreuves écrites** puis transmises au centre de correction et de délibérations de la spécialité considérée (cf. centres de correction et de délibérations).

Elles seront classées par ordre alphabétique et accompagnées de l'original de la liste d'émargement et des PV de salle.

b) Contrôle en cours de formation :

Pour les épreuves dont le contrôle est organisé en cours de formation (épreuve E3, éducation artistique), les notes seront saisies dans l'application lotanet (après harmonisation

s'il y a lieu) par les établissements d'origine des candidats, **au plus tard le 30 mai 2011 à 16 heures**.

Les fiches de contrôle des connaissances en CCF seront transmises aux centres de délibération avec les bordereaux de notation à l'issue de la saisie des notes.

2) Circuit spécifique de copies :

a) Les copies des épreuves de **langues vivantes obligatoires** suivantes (allemand, arabe, italien, portugais, russe) seront adressées par messagerie et sans délai dès la fin des épreuves, directement au Rectorat de Bordeaux, 5 rue Joseph de Carayon-Latour, BP 935, 33060 BORDEAUX CEDEX – à l'attention de Mlle LESTRADE, DEC3.

La correction des copies se déroulera au rectorat le **30 juin 2011 à 9h30**.

b) Les copies de **l'épreuve facultative écrite d'Hygiène Prévention Secourisme (HPS)** seront corrigées le **29 juin 2011** au LP Jean Monnet de FOULAYRONNES (cf. centre de correction de l'épreuve facultative d'HPS).

A l'issue des corrections de ces épreuves, les copies seront transmises aux centres de délibérations concernés accompagnées d'un exemplaire du bordereau de notation.

5 – CENTRES DE CORRECTION ET DE DELIBERATIONS :

a) Les centres de correction et de délibérations procèdent au **découpage des en-têtes** avant les corrections.

b) Délibérations :

Avant toute délibération et compte tenu du nombre de candidats présents, admis et ajournés, il conviendra d'établir le pourcentage académique provisoire d'admission et d'en informer le président de jury.

Les délibérations auront lieu le mardi 5 juillet 2011 à partir de 9h et le vendredi 8 juillet à partir de 13h30.

Les professionnels représentant au moins 1/3 des membres du jury sont choisis et convoqués au jury par vos soins.

REFUS DE NOTATION :

Dans le cas de non conformité des documents relatifs aux « P.F.E. », il est rappelé qu'un candidat peut ne pas avoir été noté à l'épreuve professionnelle et que le diplôme ne peut, en conséquence, lui être délivré (saisie internet : NV).

c) Saisie internet des notes :

La saisie informatique des notes sera faite par les enseignants selon les instructions du document « saisie des notes », **AU PLUS TARD LE 1er JUILLET 2011 à 12 heures**.

UNE PERSONNE COMPETENTE DEVRA RESTER DANS LE CENTRE JUSQU'AU 2 JUILLET FIN D'APRES-MIDI ET CONTACTER LE RECTORAT AVANT SON DEPART APRES AVOIR VERIFIE QUE TOUS LES LOTS DE NOTES ONT ETE SAISIS.

d) Retour des documents au Rectorat :

- Les états de frais des correcteurs et interrogateurs seront retournés dès la fin de la session au bureau DEC 3.
- Les imprimés relatifs au paiement des indemnités de chef de centre et des heures de secrétariat pourront être retournés après les vacances d'été, fin août 2011, au bureau des affaires générales et financières.

6 – ORAL DE CONTROLE :

Le rectorat transmettra aux centres d'oraux les listes des candidats à interroger par spécialité.

Cet oral se déroulera le **7 juillet** dans les centres désignés à cet effet. Les centres d'oraux transmettront aux centres de délibérations les listes après interrogation des candidats. Les centres de délibérations assureront la saisie de la note. La note définitive sera inscrite en rouge sur le procès-verbal du 1^{er} groupe et dès la fin de la 2^{ème} délibération, la décision devra être saisie sur délibnet et affichée sur le centre d'origine des candidats ainsi que sur les centres de délibérations. Les procès verbaux devront revenir au Rectorat dès la fin de la journée.